



FFHANDBALL

REGLEMENT 2017-2018

INTERLIGUES – jeunes filles nées en 2003, et 2002 si inscrites en site d'Accession.

OBJECTIF PRIORITAIRE : VALIDER, CONFIRMER, ORIENTER VERS LES SITES D'EXCELLENCE

ESPRIT DE LA COMPETITION

- Poursuivre et finaliser dans chaque territoire régional, la détection et l'émergence des joueuses à potentiel, débutée en comités et poursuivie par les stages de Ligue.
- Orienter, vers un site d'Accession du Pôle espoir Territorial les joueuses à fort potentiel qui n'auraient éventuellement pas intégré une structure du PPF dès 14 ans, y maintenir celles dont on estime qu'une année supplémentaire en site d'Accession peut leur permettre de franchir le cap, et intégrer en site d'Excellence, les meilleurs profils de 14 et 15 ans, qui ont la maturité et la capacité à jouer en +16 ans national par dérogation l'année suivante. **Les Interligues sont la « compétition ascenseur » vers l'Excellence.**
- Evaluer avec un regard prospectif, les joueuses pour participer au Stage National 1 (40 joueuses) pour les 14 ans, et éventuellement au Stage National 2 (40 joueuses) pour les 15 ans en parallèle de la détection effectuée sur les 15 ans alignées lors des Interpôles.

C'est un temps fort de la vie technique du territoire, lequel bénéficie de l'autonomie pour optimiser son organisation de détection et de stages en amont du Championnat de France Interligues, afin de fiabiliser le recrutement du Pôle Espoir Territorial en :

- Entretien d'une dynamique territoriale de détection ouverte entre les comités et la Ligue au-delà des Intercomités.
- Etant un support à la déclinaison de la politique technique fédérale à l'échelon territorial via :
 - o La détection évaluation systématique de 100% des licenciées de la catégorie visée, via GestHand.
 - o Les opérations de détection par secteur géographique, y compris des joueuses se licenciant en cours de saison.
- **Priorisant la recherche des joueuses à réel profil, car conjuguant plusieurs « superpouvoirs » (gardiennes de but avec des qualités motrices donc éventuellement « polyvalentes », gauchères, profils morphologiques atypiques, qualités physiques apparentes et objectivées, combativité en situation de compétition, qualités motrices et lecture de jeu s'exprimant dans un contexte d'opposition du meilleur niveau de jeu de cet âge).**
- Assurant le prolongement de la politique détection formation des jeunes arbitres au contact du jeu, dans un environnement serein.

PARTICIPANTS

Tous les territoires sont concernés par cette compétition laquelle se déroulera à des dates fixées annuellement par la DTN, en **un seul tournoi national de 3 jours regroupant 16 sélections territoriales** :

-**12 équipes de Ligues métropolitaines** (la Corse est associée à PACA)

Bretagne / Normandie / Hauts de France / Grand Est / IDF 1 / Pays de la Loire / Centre Val de Loire / Bourgogne Franche Comté / Auvergne Rhône Alpes / Nouvelle Aquitaine / Occitanie / PACA.

-**1 seconde équipes d'Ile de France** (eu égard au potentiel humain francilien):

IDF 2

-**3 équipes issues des DOM TOM**

Antilles-Guyane / Réunion / Nouvelle Calédonie.

Elle est ouverte aux filles de 14 et 15 ans (nées en 2003 et 2002 pour la saison 2017/2018) selon la règle suivante :

-Chaque sélection peut aligner **16 joueuses dont obligatoirement un minimum de 12 joueuses de 14 ans** (nées en 2003 en 2017-2018).

-Chaque sélection peut aligner parmi ses 16 joueuses de **0 à 4 joueuses de 15 ans** (nées en 2002 en 2017-2018)

-Les joueuses de **15 ans** alignées seront **obligatoirement inscrites** au Pôle Espoir Territorial **en site d'Accession**.

-Une joueuse de **14 ans ou de 15 ans** qui aura participé au Championnat de France Interpôles ne pourra pas être alignée en Championnat de France Interligues.

ORGANISATION DU TOURNOI

Désignation par la FFHB de l'organisateur sous couvert d'une Ligue Territoriale, suite au dépôt d'un dossier de candidature répondant au cahier des charges spécifique nécessitant 2 salles contigües ou très proches et dans un environnement permettant l'hébergement-restauration des 16 délégations à proximité.

J-1 : voyage, arrivée dans l'après-midi, dîner, réunion technique

J1 : 1^{er} et 2^{ème} matchs de groupe

J2 : 3^{ème} match de groupe le matin, repos l'après-midi, réunion technique

J3 : 1/2 finales et finales de niveau

J+1 : départ après le petit déjeuner, voyage avec repas froid si besoin

ARCHITECTURE SPORTIVE DE LA COMPETITION

Compétition sur 3 jours avec 5 matchs par équipes.

Phase de groupe : 4 poules de 4 équipes, dont le tirage au sort sera réalisé par la FFHB en amont à partir de 2 pots sur la base des licenciées -17 ans à date :

A date :

Pot 1 : IDF1 – Auvergne Rhône Alpes – Bretagne – Nouvelle Aquitaine – Grand Est – Occitanie – Pays de la Loire – Bourgogne Franche Comté

Pot 2 : Normandie – Hauts de France – Provence Alpes Côte d'Azur – Centre Val de Loire – Antilles Guyane – Réunion – Nouvelle Calédonie -IDF2

Chaque poule est composée de 2 équipes issues de chacun des 2 pots.

Formule championnat : *24 matchs de poule*

Demi-finales et finales de niveau :

Places 1 à 4: ½ F entre équipes classées au rang 1 de chaque poule puis matchs entre les vainqueurs et entre les vaincus.

Places 5 à 8: ½ F entre équipes classées au rang 2 de chaque poule puis matchs entre les vainqueurs et entre les vaincus.

Places 9 à 12: ½ F entre équipes classées au rang 3 de chaque poule puis matchs entre les vainqueurs et entre les vaincus.

Places 13 à 16: ½ F entre équipes classées au rang 4 de chaque poule puis matchs entre les vainqueurs et entre les vaincus.

16 matchs de phase finales

DEROULEMENT DU CHAMPIONNAT DE FRANCE INTERLIGUES FEMININ

Phase de groupe (G1, G2, G3, G4), Tournois à 4 :

J1.....

1^{ère} Salle, G1 et G2

9h A1/B1, 10h C1/D1, 11h A2/B2, 12h C2/D2 15h A1/C1, 16h B1/D1, 17h A2/C2, 18h B2/D2

2^{ème} Salle, G3 et G4

9h A3/B3, 10h C3/D3, 11h A4/B4, 12h C4/D4 15h A3/C3, 16h B3/D3, 17h A4/C4, 18h B4/D4

J2.....

1^{ère} Salle, Groupe 3 et 4

9h A4/D4, 10h B4/C4, 11h A3/D3, 12h B3/C3 am repos

2^{ème} Salle, Groupe 1 et 2

9h A2/D2, 10h B2/C2, 11h A1/D1, 12h B1/C1 am repos

Phase de classement, ½ finales et finales de niveaux :

J3.....

Jets de 7m en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire en ½ finales et finales de niveaux

1^{ère} Salle, ½ Finales places 9 à 12 et 1 à 4

9h 3^{ème} G1 / 3^{ème} G2, 10h 3^{ème} G3 / 3^{ème} G4, 11h 1^{er} G1 / 1^{er} G2, 12h 1^{er} G3 / 1^{er} G4

2^{ème} Salle, ½ Finales place 13 à 16 et 5 à 8

9h 4^{ème} G1 / 4^{ème} G2, 10h 4^{ème} G3 / 4^{ème} G4, 11h 2^{ème} G1 / 2^{ème} G2, 12h 2^{ème} G3 / 2^{ème} G4

1^{ère} Salle, Finales place 1 à 16

13h30 place 15-16, 14h30 place 13-14, 15h30 place 11-12, 16h30 place 9-10, 17h30 place 7-8,

18h30 place 5-6, 19h30 place 3-4, 20h30 Finale 1-2

21H45 Remise du Trophée et des médailles

REGLEMENT SPORTIF

Rencontres de 2X20' avec 5' de mi-temps, exclusion 2', 1 temps-mort par équipe et par mi-temps.

- **Matches de poules** : Victoire 3 pts, Nul 2 pts, Défaite 1 pt.
- **En cas d'égalité à l'issue de la phase de poule**, les équipes sont départagées selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :

1) par le nombre de points à l'issue de la poule dans les rencontres ayant opposé les équipes à égalité entre elles,

2) par la différence entre les buts marqués et les buts encaissés dans les rencontres ayant opposé les équipes restant à égalité après application de l'alinéa 1,

3) par la plus grande différence de buts sur l'ensemble des rencontres de la compétition, en ne comparant que les équipes restant à égalité après application des alinéas 1 et 2,

4) par le plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble des rencontres de la compétition, en ne comparant que les équipes restant à égalité après application des alinéas 1, 2 et 3,

5) par le plus grand nombre de licenciés(es) compétitifs(ives) à la date de l'assemblée générale fédérale, dans le sexe considéré et dans la catégorie d'âge concernée par les Interligues (**en 2017-2018 celles nées en 2003 et 2002 ou ceux nés en 2003**), en ne comparant que les équipes restant à égalité après application des alinéas 1, 2, 3 et 4.

- **En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire d'un match éliminatoire** il est directement procédé à l'épreuve des jets de 7m, en se reportant pour application au point 3.3.6 du Règlement Général des Compétitions Nationales.
- **En cas de disqualification directe d'une joueuse et/ou d'un officiel**, donc hors cas d'une 3^{ème} exclusion dans une même rencontre, il appartient à la Commission de discipline spécifique des Interligues, après avoir mis à même le licencié concerné de fournir ses observations, d'infliger ou non une éventuelle sanction disciplinaire.
Sa composition, a minima de 3 membres, sera donnée aux responsables d'équipes lors de la 1^{ère} réunion technique. Aux fins d'instruction, la Commission pourra utiliser tous les éléments à sa disposition (FDME, rapport d'arbitres ou d'officiels, audition des acteurs concernés par les faits de jeu, témoignages divers, supports vidéos et multimédias, etc.).
La Commission pourra décider de prononcer des sanctions disciplinaires allant de l'avertissement à la suspension de toute fonction pour le reste de la compétition.
Seuls le nombres de matchs restant à disputer lors de cette compétition pourront faire l'objet de la sanction infligée par la Commission de discipline.

Limites d'utilisation des joueuses :

16 joueuses sont utilisables par équipe pour l'ensemble du tournoi sans remplacement possible en cours de tournoi. Une équipe peut néanmoins inscrire moins de 16 joueuses lors de la réunion technique, mais **a minima devra inscrire 12 joueuses de 14 ans**. Dans ce cas, elle peut compléter sa liste jusqu'à maximum 16 joueuses jusqu'à 1H avant le début de chaque rencontre du tournoi.

Les joueuses inscrites sur la liste peuvent être alignées à chaque match sauf si elles font l'objet d'une suspension subie durant le tournoi.

La présentation des licences, et à défaut d'une pièce d'identité, à la réunion technique ou lors du

rajout d'une joueuse sur la liste est une obligation, faute de quoi, la joueuse ne peut être autorisée à participer au tournoi.

Taille des ballons utilisés pour le tournoi: taille 2 (52/54)

ARBITRAGE

Les JAJ seront invités par la CNJA suite à la détection des inter-comités N-1, ainsi que sur les IL N-1 et N-2 ; ceci à partir d'octobre 2017.

Nous aurons besoin de 8 binômes pour chaque compétition IL F et IL M.

Le PPF Arbitrage va réellement démarrer.

Les JAJ seront invités sur la totalité de la compétition et pris en charge par la CNJA.

Les accompagnateurs seront des CTS et CTF, diplômés du Formateur de formateur valence arbitrage

REGLEMENT FINANCIER

La FFHB prendra en charge pour toutes les délégations les frais d'hébergement et de restauration pour **18 personnes (16 joueuses maximum et 2 cadres maximum)**, arrivée le jour 1 pour le diner, jusqu'au jour 5 petit déjeuner + repas froids du midi.

Les ligues métropolitaines régleront un montant forfaitaire de 6000 euros pour la saison 2017/2018 pour participer aux 4 compétitions, Interligues masculins et féminins, Interpôles masculins et féminins.

La FFHB mettra à disposition de toutes les délégations un staff médical mutualisé durant la compétition.

Toute demande d'hébergement-restauration supplémentaire sera à traiter directement avec l'organisateur pour une prise en charge directe par la Ligue d'origine.

Chaque ligue réglera ses frais de déplacement jusqu'au lieu de compétition.

Une péréquation hors ultramarins sera effectuée sur la base de 18 personnes (16 joueuses maximum + 2 cadres maximum) par le service comptabilité de la FFHB sur une base forfaitaire kilométrique définie annuellement, en prenant en compte la distance correspondant au déplacement du siège administratif de la Ligue région au lieu de compétition.

Les modalités de prise en charge (hébergement + déplacement) des équipes ultramarines sont définies par la FFHB en concertation avec leurs représentants élus.

DATES RETENUES

Les dates retenues pour la compétition Championnat de France Interligues 2018 :

Mercredi 4 / Jeudi 5 / Vendredi 6 avril 2018

(Arrivée le Mardi 3 avril fin de journée, départ le Samedi 7 avril au matin)